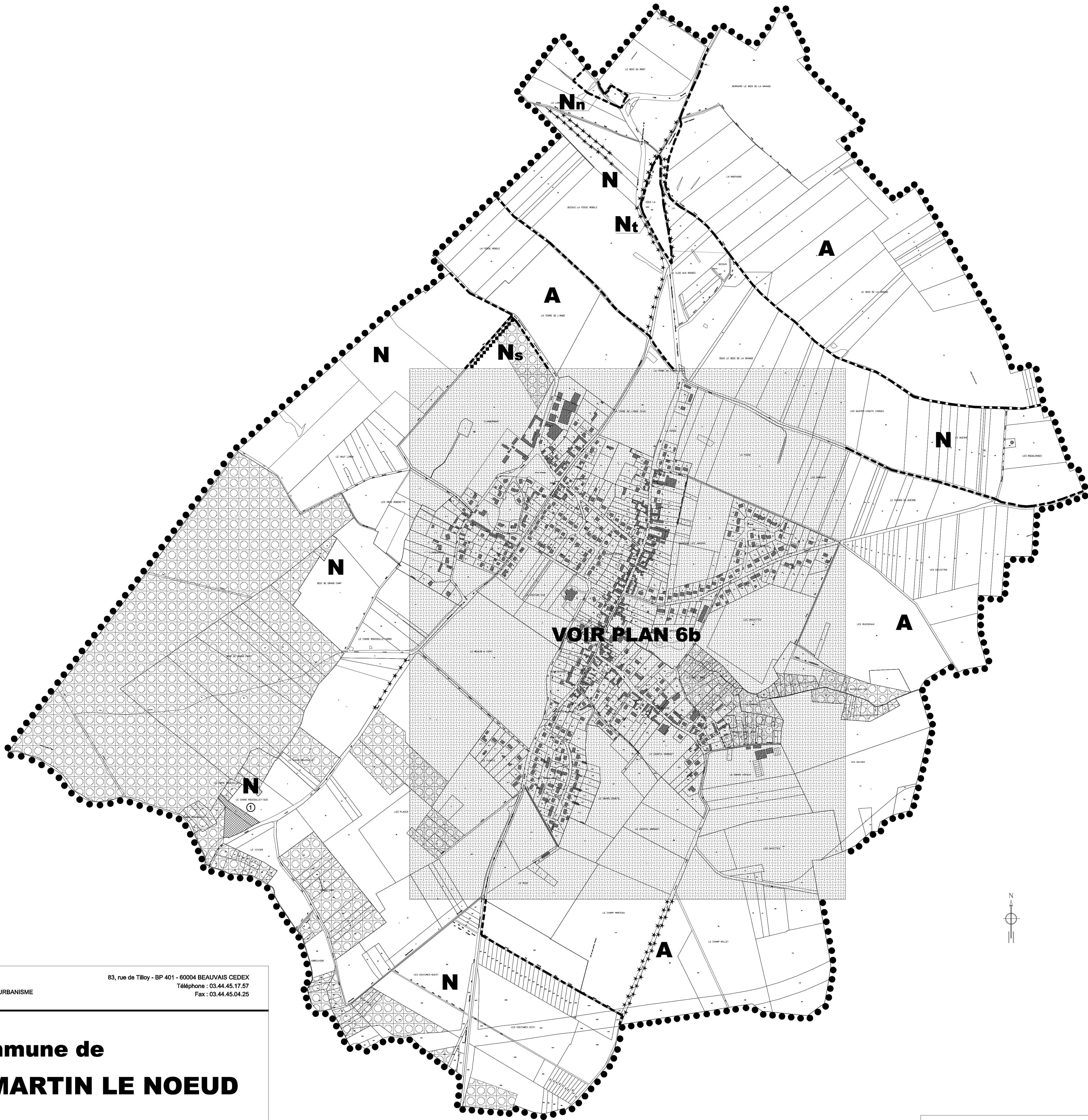




URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME
83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de ST-MARTIN LE NOEUD

PLAN LOCAL D' URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
29 FEV. 2008

6a

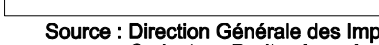
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES Territoire communal

ECHELLE : 1/5000e

LEGENDE

- Limite communale
- - - - Limite de zone
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1° du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- ***** Arbres et haies à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- ◆◆◆◆ Eléments bâtis à protéger au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle à protéger
- Nn** Secteur naturel identifiant un site natura 2000
- Ns** Secteur naturel attaché à l'équipement socio-sanitaire
- Nt** Secteur naturel accueillant une activité de tir

	Limite communale
	Limite de zone
	Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
	Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
	Terrains protégés au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme (trame verte)
	Éléments bâtis à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
	Arbres et haies à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
	Partie visible sur le plan n°6a
UA	Zone urbaine ancienne, centrale et dense
UD	Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UP	Zone urbaine identifiant le pôle d'équipements sportifs
1 AU_h	Zone à urbaniser à vocation d'habitat, immédiatement urbanisable et faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement
1 AU_p	Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics et d'habitat, immédiatement urbanisable et faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement
1 AU_m	Zone à urbaniser à vocation d'habitat mixte, immédiatement urbanisable et faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement
2 AU_h	Zone à urbaniser à vocation d'habitat, urbanisable après modification du PLU
A	Zone agricole
A_p	Secteur agricole protégé
N	Zone naturelle et forestière
N_h	Secteur bâti peu dense en zone naturelle
N_s	Secteur naturel attaché à l'équipement socio-sanitaire existant



83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

PLAN LOCAL D' URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
18 FEV. 2014

(6)

Echelle : 1/2000e

